



CONSEIL MUNICIPAL N° 01
SEANCE DU 04 JUILLET 2020

Le Conseil municipal de la commune de Vaires-sur-Marne, siégeant en session ordinaire, à la salle multi-activités des Pêcheurs, après convocation légale adressée individuellement au domicile de chaque conseiller, par Madame Isabelle Recio, Maire sortant.

Etaient présents

Mme JARDIN, M. DESFOUX Yann, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, Mme PEREIRA DA SILVA, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. DESFOUX Didier, Mme BOCH, M. COCHEZ, M. PRILLARD Pierre-Jean, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALEND, M. BROCHE, Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SHAEGIS, Mme LEVEILLE, Mme PRILLARD Pauline, Mme GATIBELZA, M. MUNOZ, Mme OLIER, Mme RECIO, M. PICART, M. WATHLE, Mme RECULET, Mme LABROUSSE, Mme SAUSSET, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI,

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné procuration

M. GODICHE à Mme SAUSSET

Secrétaire de Séance : Mme COULAIS

* * * * *

Madame Isabelle Recio, Maire sortant, prend la parole.

DECLARATION DE MADAME ISABELLE RECIO

«Bonjour à tous,

En tant que maire sortante, il est de ma responsabilité de procéder à la passation avec la nouvelle équipe municipale.

Au terme d'une campagne municipale longue et marquée par une crise sanitaire sans précédent, je regrette, comme beaucoup, que l'abstention ait remporté la majorité absolue des suffrages (60,8%), et que la nouvelle équipe ait été élue avec les voix de 12% du corps électoral de notre commune.

Soyons clairs, cela ne remet pas en cause leur légitimité, mais je trouve une telle désaffection bien dommage pour la démocratie.

Grâce à l'investissement des agents municipaux et de l'administration, les opérations de vote se sont bien déroulées et je ne doute pas qu'il en sera de même pour ce conseil d'installation.

Depuis 2008, avec les élus sortants de la nouvelle majorité, nous avons tout voté : Les travaux, l'augmentation des taxes locales, les budgets et j'en passe. A quelques mois des élections municipales, les ambitions personnelles se sont révélées et ont mis à mal notre cohésion.

*A partir de 2019, après avoir été pendant 11 ans d'accord sur tout, nous ne l'avons plus été sur rien. Du « **nous** », j'ai dû, bien malgré moi, passer au « **je** ».*

*Les élus de **Vivre Vaires** ne seront pas dans une opposition stérile ; nous serons constructifs comme je l'ai toujours été mais aussi très vigilants quant aux décisions et aux pratiques de la nouvelle majorité : C'est ainsi que nous voyons notre rôle pour continuer à représenter au mieux les Vairois qui ont su nous faire confiance.*

En parallèle, je suis et je reste conseillère départementale du canton de Villeparisis et, à ce titre, je me battraï pour les 6 villes de mon canton, y compris Vaires-sur-Marne, comme je le fais depuis 2015.

Conseillère municipale depuis que j'ai 25 ans, j'ai toujours œuvré pour que notre ville ait un bel avenir et c'est pourquoi je souhaite bonne chance et travail à la nouvelle équipe pour la réalisation des 90 points de son programme tout en baissant d'au moins 5% les impôts locaux, et pour continuer de faire de Vaires-sur-Marne, une ville où il fait toujours bon vivre.

Je vous remercie.»

1. Installation des Conseillers municipaux

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-7,
VU la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PRILLARD, le plus âgé des membres du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal, ci-après cités, installés dans leurs fonctions :

Mme Edmonde JARDIN, M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHE, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, M. Jérémy MUNOZ, Mme Marianne OLIER, Mme Isabelle RECIO, M. Gilles PICART, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Nathalie LABROUSSE, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI,

Monsieur Pierre-Jean PRILLARD, membre le plus âgé du conseil municipal, prend la parole.

DECLARATION DE MONSIEUR PIERRE-JEAN PRILLARD

« Une nouvelle mandature commence.

Il est de tradition, avant l'élection du Maire, que le doyen dise quelques mots.

Pour la 4^{ème} fois, je remplis ce rôle. Je me suis donc efforcé de changer et d'adapter mon propos (au cas où... !).

Doyen, de cette assemblée, je vous souhaite à toutes et à tous, chers collègues, ainsi que chers administrés, la bienvenue.

Doyen, c'est un honneur, pas un honneur après lequel on court, mais un honneur qui vous rattrape ... (je cours de moins en moins vite !!!) cet honneur ne relève (hélas) que de l'état civil et d'une intention délibérée de mes chers parents !

Mais c'est aussi et surtout un plaisir, aujourd'hui, directement lié à l'élection et au succès de la liste à laquelle j'ai apporté ma contribution.

Mon premier commentaire sera de regretter, comme tout le monde, la trop faible participation à ce scrutin.

Bien sûr, la pandémie a joué un rôle important dans l'abstention.

Néanmoins, il faut saluer le travail (et la présence) des services municipaux. Les bureaux de vote étaient bien plus sûrs et sécurisés qu'un supermarché ou une terrasse de café !

Mais on doit aussi constater, pour le déplorer, que, d'élection en élection, le phénomène d'indifférence à l'égard du suffrage universel est en constante augmentation.

C'est pourquoi, il faut d'autant plus respecter les électrices et les électeurs qui se sont déplacés et accepter, en bons républicains, le résultat clair et sans équivoque d'un vote démocratique.

Maintenant, la campagne électorale (trop longue sans doute) est terminée et chaque élu doit, dès à présent, s'approprier dans son comportement, ses actes, la déontologie qui s'applique à tous les élus de la République.

Je suis persuadé que, toutes et tous, élus(es) de la nouvelle majorité ou des oppositions, nous n'avons pour seule ambition que d'œuvrer pour notre ville de Vaires sur Marne, sans intérêt personnel.

Après une compétition que j'oserai qualifier (pour en sourire) de virile (en effet les 4 têtes de liste étaient des femmes !), Il faut maintenant oublier les moments de tension inhérents à ce genre d'exercice.

Nous devons, avec sérénité, nous consacrer toutes et tous, majorité et opposition, au travail qui nous attend et cela, dans un climat de respect et de coopération.

Faisons-en sorte que les décisions, de notre conseil, répondent aux aspirations de nos concitoyens dans leur ensemble et servent les intérêts de notre ville.

N'oublions pas que, quelles que soient les difficultés rencontrées, nous les partageons toutes d'une manière ou d'une autre et que cela crée entre nous une solidarité certaine même si elle ne paraît pas toujours évidente, à nos yeux tout d'abord et aussi à ceux des électrices et des électeurs.

Maintenant je vous invite à passer au 2ème point de l'ordre du jour :

L'ELECTION DU MAIRE par notre Assemblée.

En effet, si la légitimité du Maire ne peut reposer véritablement que sur les suffrages de ses concitoyens, il est indispensable qu'il (ou elle) se sente soutenu(e) par une équipe solide et unie. »

2. Élection du Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-1, L2122-4, L2122-4-1, L2122-7, L2122-8, L2122-9, L2122-10, L2122-12, et suivants,

VU la circulaire du 17 mars 2020, relative à l'élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

VU la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

VU le procès-verbal d'élection du Maire,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre-Jean PRILLARD a pris la présidence de l'Assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posé à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales était remplie,

CONSIDÉRANT qu'il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours du scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sont candidates : Madame Edmonde JARDIN et Madame Isabelle SAUSSET

Chaque Conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral)	1
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code électoral).....	7
e) Nombre de suffrages exprimés (b – c)	25
f) Majorité absolue	13

Madame Edmonde JARDIN est élue Maire au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 23 voix. Madame Isabelle SAUSSET obtient 2 voix.

Madame Edmonde JARDIN est proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DECLARATION DE MADAME EDMONDE JARDIN, MAIRE

« Mesdames, Messieurs,

Je veux, avant toute chose, remercier le public nombreux de sa présence pour le premier conseil municipal de cette nouvelle mandature.

Je remercie Monsieur Pierre-Jean Prillard qui a présidé le conseil municipal.

C'est avec beaucoup d'émotion, de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. L'écharpe tricolore qui m'est remise représente des symboles Liberté, Égalité, Fraternité, auxquels je suis profondément attachée. Je la porterai avec honneur et respect.

Je serai le Maire de tous les vairois. Je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité importante. Je mettrai mes compétences et toute mon énergie au service de notre ville et de ses habitants.

Le mandat de Maire est décrit comme le plus beau des mandats. C'est aussi le mandat de l'action, de la proximité, du contact. Un mandat où il faut rendre des comptes, et cela tous les jours pendant 6 années.

L'équipe municipale qui vient d'être élue a conscience des difficultés.

La démocratie, timidement, s'est exprimée. Timidement car moins de 40% de votants, c'est peu et la victoire doit rester modeste.

Les raisons de la faible participation sont sans doute liées aux conditions très particulières de ces élections, mais nous ne pouvons nier un réel désenchantement, un manque de confiance, d'où cette abstention importante.

Pour autant, les résultats des élections ont été favorables à la liste que j'ai eu l'honneur de diriger.

Je remercie mes colistiers pour leur implication dans la campagne, pour la confiance, l'appui qu'ils m'ont apporté sans réserve.

Je salue leur volonté et leur énergie déployées au cours de ces moments particuliers que sont une campagne électorale.

L'équipe que j'ai l'honneur de conduire a su résister à cette campagne très longue, trop longue. Une équipe solide, déterminée, impatiente de mettre en œuvre le programme qui a été proposé aux vairoises et aux vairois.

Je sais leur émotion en cet instant solennel, pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de leur premier mandat et ils sont tous conscients de l'engagement qu'ils prennent aujourd'hui.

Je sais qu'ils sauront être à la hauteur et seront des élus de proximité, à l'écoute, réactifs et efficaces et cela pour tous les vairois.

Notre programme prévoit 90 mesures. Conformément à notre engagement, elles seront réalisées sur la durée du mandat. Certaines relèvent de l'urgence, notamment celles relevant de la santé, et je sais l'attente des vairoises et vairois sur ce grave sujet.

Notre ville évolue, le nombre d'habitants augmente, nous nous sommes engagés pour que la ville de Vaires soit attractive, sécurisée, avec une fiscalité modérée, où l'on peut circuler, une ville propre, une ville où l'on protège l'environnement, où les services à la population sont présents, une ville où les habitants seront acteurs de leur territoire, une ville où les enfants et les seniors pourront vivre en harmonie, une ville culturelle et sportive, une ville qui accueillera les jeux olympiques en 2024.

Nous avons pris l'engagement de rendre compte, chaque année, de la progression de la réalisation de notre programme. Nous le ferons.

Les propos échangés au soir des élections avec certaines concurrentes ont révélé leur sens de l'engagement, leur volonté de vouloir œuvrer de concert et cela dans l'intérêt des vairois.

Je, nous, serons attentifs à leurs remarques quelles qu'elles soient et construirons l'avenir de Vaires ensemble. Nous agirons ensemble.

Je voudrais adresser un message particulier aux agents municipaux. Je sais leur engagement et leur implication. Je sais que je pourrai compter sur leur professionnalisme et toute leur expérience, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun. Ils sont la vitrine de notre collectivité et ils ont toute ma confiance.

Je serai, soyez-en convaincus, le Maire de tous les vairois. Je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité.

Merci, merci pour votre confiance. »

3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L2122-2,
VU la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer le nombre d'adjoints au Maire,
CONSIDÉRANT que pour la commune de Vaires-sur-Marne, le nombre maximum d'adjoints au Maire ne pourra pas excéder neuf.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, **A la majorité par 28 voix pour (Agir ensemble pour Vaires, Vaires citoyenne, Vaires c'est vous) et 5 abstentions (Vivre Vaires), FIXE** le nombre des Adjoints au Maire à **NEUF**,

4. Élection des adjoints au Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2122-4, L2122-4-1, L2122-7, L2122-7-1, L2122-7-2, L2122-8, L2122-10 et suivants,

VU la circulaire du 17 mars 2020, relative à l'élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

VU la délibération n°03 en date du 04 juillet 2020 relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire,

VU la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

VU le procès-verbal d'élection des adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

CONSIDÉRANT que le nombre d'adjoints au Maire a été fixé à neuf,

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a été déposée (Liste « Agir ensemble pour Vaires » menée par Monsieur Yohann Desfoux),

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L65 du Code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	23
f. Majorité absolue.....	12

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés :

Monsieur Yohann DESFOUX	Premier Adjoint
Madame Monique COULAIS	Deuxième Adjointe
Monsieur Rémy VILCOCQ	Troisième Adjoint
Madame Nathalie PEREIRA DA SILVA	Quatrième Adjointe
Monsieur Jean-Charles RAMIREZ	Cinquième Adjoint
Madame Catherine CHIOCARELLO	Sixième Adjointe
Monsieur Didier DESFOUX	Septième Adjoint
Madame Béatrice BOCH	Huitième Adjointe
Monsieur Jean-Luc COCHEZ	Neuvième Adjoint

5. Lecture et remise de la charte de l'élu local conformément aux dispositions de l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-1-1, L2121-7 et L2123-1 à L2123-35,

VU la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

CONSIDÉRANT que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1,

CONSIDÉRANT que le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et des articles L2123-1 à L2123-35 du Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DIT** que lecture a été donnée de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales, **DIT** qu'une copie de cette charte ainsi qu'une copie des dispositions des articles L2123-1 à L2123-35 du Code général des collectivités territoriales ont été remise aux conseillers municipaux,

6. Fixation du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L123-6 et l'article R123-7, **VU** la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre d'administrateurs au centre communal d'action sociale,

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et qu'il comprend, en nombre égal, des membres élus parmi le conseil municipal et des membres désignés par le maire,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, **A la majorité par 31 voix pour (Agir ensemble pour Vaires, Vivre Vaires, Vaires citoyenne, Vaires c'est vous), 1 contre (Vaires citoyennes) et 1 abstention (Vaires citoyenne), DÉCIDE** de fixer le nombre d'administrateurs comme suit :

- **SEPT** membres élus au sein du conseil municipal ;
- **SEPT** membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

7. Fixation du nombre de représentant au comité de la Caisse des Ecoles

VU le Code de l'éducation, et notamment l'article R212-26,

VU la convocation des membres du conseil municipal en date du 30 juin 2020, effectuée par Madame Isabelle RECIO, Maire sortant,

CONSIDÉRANT que les caisses des écoles ont pour vocation de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille,

CONSIDÉRANT que le comité de la caisse des écoles comprend notamment :

a) Le maire, président ;

d) Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale, et que dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, **À la majorité par 30 voix pour (Agir ensemble pour Vaires, Vaires c'est vous, Vivre Vaires) et 3 abstentions (Vaires citoyenne), DÉCIDE** de porter le nombre de représentants du conseil municipal à **HUIT** membres, Maire compris.

Madame Marine Mogenni demande la parole.

DECLARATION DE MADAME MARINE MOGENNI

*« Madame le Maire,
Mesdames et messieurs les adjoints,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,*

Le 28 juin s'est tenu le second tour des élections municipales.

Nous remercions les 459 vairoises et vairois qui nous ont fait confiance, et sommes très fiers de les représenter au cours de notre premier mandat électif local.

Nous prenons acte de la volonté des électeurs qui se sont exprimés de reconduire la majorité sortante dans l'une de ses deux composantes.

Nous espérons que cette mandature pourra se dérouler dans un climat serein et digne.

Nous serons là toutes les fois où des bonnes volontés voudront travailler dans l'intérêt général et dans une logique constructive ; nous serons également là toutes les fois où ce ne sera pas le cas, pour défendre au mieux les intérêts de notre ville et de ses habitants.

Chaque vairoise et chaque vairois est libre de venir nous trouver, car c'est bien leur voix que nous allons porter.

Merci de votre attention ».

Madame Isabelle Sausset demande la parole.

DECLARATION DE MADAME ISABELLE SAUSSET

« Bonjour à tous, merci aux vairois qui sont venus si nombreux.

Merci également à tous les vairois qui ont voté pour la liste Vaires citoyenne et à tous ceux qui se sont déplacés pour venir voter.

Je souhaite prendre la parole au regard de cette abstention massive, justement.

Mais au préalable je voudrais vous raconter une petite anecdote.

Mercredi dernier nous sommes allés coller nos affichettes de remerciement aux vairois qui sont venus voter dimanche dernier.

C'est un geste qui a du sens, car s'adresser aux vairois est la seule raison pour laquelle nous avons passé tout ce temps, dépensé toute cette énergie durant la campagne.

Nous n'avons pas collé des affiches avec nos visages simplement par narcissisme (enfin, pas moi en tout cas) mais bien pour proposer aux vairois un choix dans leur destinée, dans notre destinée commune.

Bref.

Nous avons donc collé sur les panneaux officiels et aussi sur les panneaux d'affichage libre. Sur ces derniers, il y avait déjà des affiches de l'équipe de Madame Jardin avec, en dessous, une affichette de remerciement de la part de sa liste.

Fort bien ! Nous collons donc notre affichette juste au-dessus de la leur : hors de question de l'arracher ou de la recouvrir. Déjà parce que les jeux sont faits et surtout parce que ces remerciements s'adressent aux vairois !

Or, à notre grande stupéfaction, au fur et à mesure de notre tour de colle, nous avons réalisé que quelqu'un décollait derrière nous. Nous sommes restés dubitatifs, car cela n'a plus aucune importance pour les listes et le résultat des élections. Et c'est un message pour les vairois tout de même ! Excusez-moi d'insister !

Cela démontre juste un état d'esprit de guerre de clocher au détriment du vrai travail qui est d'OEUVRER POUR LA COLLECTIVITÉ, POUR L'ENSEMBLE DES VAIROIS.

Oublier cela est très grave ! Pourquoi d'après vous les citoyens se désintéressent-ils de plus en plus de la chose publique ? Car les comportements de ceux qui sont sensés les représenter sont indignes !

En quoi la présence de ces affichettes nuit à quiconque ? En quoi les ôter va améliorer le sort des vairois ?

Les guerres de chapelles basées sur l'ego ou le dogme font le lit de l'abstention ! Dogme de droite comme de gauche ; ego de tous ces élus qui se croient indispensables et qui oublient que leur rôle est de représenter les citoyens. Ceux qui les ont élus et aussi ceux qui ne les ont pas élus. TOUS nos concitoyens.

Mon propos ne vise personne en particulier parmi nous. Ce serait mal venu de parler de communication non violente et d'en profiter pour envoyer des scuds. Ça n'aurait aucun sens. Bien au contraire, j'espère vivement que les élus réussiront à communiquer et à travailler ensemble.

Nous ne pouvons pas, à nous seuls, régler le problème de l'abstention de la France entière. Mais nous pouvons veiller à être vertueux à notre niveau :

Vertueux, ça veut dire quoi ?

Ça veut dire transparence de l'information,

Ça veut dire pratique de la communication non violente,

Ça veut dire volonté de faire participer les vairois à l'administration de notre ville.

Faire participer les vairois, tous les vairois.

TOUS LES VAIROIS, j'insiste, quelle que soit leur ORIGINE, leur ÂGE, leur CONFESSION, leur QUARTIER, leur CLASSE SOCIALE, leur COULEUR DE PEAU, voire leur HANDICAP : Tous les vairois.

Nous sommes un collège d'élus issu de quatre listes dont chacune tire une part de légitimité. Légitimité toute relative pour chacune de ces listes. Madame Jardin a gagné ces élections avec moins de voix que le perdant des dernières élections municipales. Je reformule : le perdant, il y a 6 ans, avait plus de voix que la gagnante aujourd'hui.

ATTENTION, je ne conteste pas le résultat de ces élections ! Je dis juste que notre LEGITIMITE SERA COLLECTIVE et PARTAGEE ou ne sera pas !

Nous DEVONS apprendre à nous écouter, à nous respecter, à considérer le point de vue de l'autre sans a priori. ALORS nous commencerons à dire aux vairois que nous les respectons EUX en travaillant de façon adulte et rationnelle.

Car il faut bien le reconnaître : la politique, ça rend fou ! Je n'ai pas beaucoup d'expérience en la matière, et j'ai découvert pendant cette campagne combien la politique pouvait ouvrir les vannes de l'irrationnel, des passions non contenues, de la mauvaise foi, des coups bas.

Mais quelle image cela donne ! Notamment aux jeunes qui découvrent que les adultes peuvent se conduire comme ça !

Pas étonnant que les gens tournent le dos à la politique !

Nous avons le devoir moral d'être CONSTRUCTIFS, d'être HONNÊTES INTELLECTUELLEMENT et d'être HUMBLES.

Des chantiers urgents nous attendent : réussir à faire venir des médecins étant le premier d'entre eux, mais aussi rééquilibrer les équipements vers les quartiers périphériques, redonner vie à notre ville notamment durant cet été tout particulier en permettant, par la même occasion de soutenir nos commerçants.

Le débat d'idées est le fondement de la démocratie. Ça ne doit pas être la foire d'empoigne. Nos divergences de vues doivent être source de richesse avant tout. Si nous cessons nos guerres de clocher pour une action réellement en direction des vairois, alors ce collège de 33 élus pourra réussir à faire la différence pour notre ville.

Notre engagement et notre loyauté doivent être entièrement tournés envers nos concitoyens.

Notre engagement et notre loyauté ne doivent pas être placés ailleurs. Ni envers un parti politique, ni envers un dogme, ni en prévision des élections présidentielles, ni pour des fins autocentrées.

Notre loyauté se doit toute entière pour nos concitoyens.

Nous espérons que la majorité fraîchement élue sera prête à donner toute sa place à la société civile, à démarrer un conseil participatif, à écouter les vairois. A écouter les élus de l'opposition également dans un esprit d'honnêteté intellectuelle.

Nous espérons également que toutes les couleurs qui se trouvent réunies dans ce conseil joueront le jeu et que nous pourrons coconstruire notre ville pour un avenir désirable.

Un avenir désirable...

A titre personnel je me suis engagée dans cette aventure pour ma ville, mais aussi pour passer le flambeau aux jeunes générations. Qu'ils s'approprient cette notion de citoyenneté, ce goût pour l'action au bénéfice de la communauté, pour qu'ils s'investissent pour la collectivité.

*Nous leur laissons un monde bien malade. Je souhaite modestement tenter de faire partie de la solution plutôt que de continuer d'alimenter le problème.
J'espère que nous serons nombreux dans ce cas.*

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 10.